



Ravalement de façade alors que les volets viennent d'être changés

Par **claire doghmi**, le **06/12/2016** à **10:30**

Bonjour,

voici mon soucis.

Propriétaire d'un appartement dans le 78 dans une petite copro (syndic : FONCIA). Nous louons notre bien.

Nous avons du changer les volets ce mois-ci, car ils étaient vraiment trop abimés, l'appartement étant en rez de chaussée, il s'agit de la sécurité de nos locataires.

Nous les avons fait sur mesure, a l'identique des précédents, comme cela est demandé par la mairie.

D'ici un an ou deux, le syndic veut faire un ravalement de façade et nous dit que nous allons être obligés de repayer les volets... y a t il un recours ? Car nous ne pouvons attendre tout ce temps la, pour nos locataires... ce n'est pas vivable..

Possible de faire voter en AG que les volets de notre appartement n'ai pas a etre racheté (après nous voulons bien payer tout le reste... mais la, c'est quand même ridicule...)

Merci pour votre aide !! Nous sommes démunis car c'est déjà une copro très compliquée..(250e de charges par mois + 116e de trésorerie exceptionnelle car il y a un copropriétaire défaillant...[smile31])

Claire !